

LES
INCONTOURNABLES
DES CINQ
PREMIÈRES
ANNÉES

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA

CINQ PREMIÈRES ANNÉES
DE PRATIQUE DE LA MÉDECINE FAMILIALE



Un petit guide sur le dépannage en médecine de famille

Les postes de dépannage offrent aux médecins de famille des possibilités intéressantes de faire la transition vers la pratique ou de découvrir le large éventail de milieux de pratique qui existent au Canada.



Trouver un emploi

- Profitez du bouche-à-oreille! Demandez à vos superviseurs et à vos collègues dans les cliniques où vous avez travaillé s'ils ont besoin de médecins dépanneurs. (Pour votre information : ils en ont généralement besoin!)
- Consultez les offres d'emploi affichées par les départements de médecine de famille. Beaucoup d'entre eux envoient des offres à leurs anciens étudiants au moyen d'une liste de diffusion.
- Faites appel aux organismes provinciaux et territoriaux (par exemple, ProfessionsSantéOntario et inscrivez-vous aux banques d'emplois et aux services d'annonces de dépannage (au Québec vous devez vous inscrire au **mécanisme de dépannage** du Québec). Une liste des ressources à jour est affichée sur le site Web sur les Cinq premières années (<https://firstfiveyears.ca/fr/ressources-nationales/>).
- Lisez les petites annonces publiées dans *Le Médecin de famille canadien* ou sur le site Web de la revue (<https://classified.cfpc.ca/>).
- Consultez le Guichet-Emplois du gouvernement fédéral (<https://www.guichetemplois.gc.ca/accueil>).
- Joignez-vous aux groupes Facebook pertinents consacrés aux offres d'emploi en médecine de famille (<https://www.facebook.com/groups/familydocjobscanada/>).



Obtenir un contrat

Vous devriez également demander à un avocat d'examiner certains détails de votre contrat, notamment :

- **Dates et horaire :**
 - Fixez des dates claires de début et de fin de contrat.
 - Précisez les heures d'ouverture de la clinique et vos responsabilités en dehors des heures d'ouverture.
- **Rémunération :**
 - Précisez si la rémunération est à l'acte (ou divisée), sous forme d'allocation, à l'heure ou mixte.
 - Demandez qui paie les frais généraux.
- **Responsabilités de garde :**
 - Renseignez-vous sur les services de consultation en télésanté.
 - Précisez les responsabilités quant aux consultations à l'hôpital.
 - Assurez-vous de comprendre les attentes concernant la communication de résultats anormaux en dehors des heures de travail.
- **Ressources :**
 - Demandez des précisions sur le personnel de soutien administratif et les responsabilités des adjoints administratifs cliniques et des infirmières.
 - Précisez quels seront les espaces de bureau à votre disposition, comme les salles d'examen, un espace pour entrer les notes au dossier et des salles pour les traitements et les interventions en clinique.
 - Renseignez-vous sur le dossier médical électronique et l'accès VPN.
- **Facturation :**
 - Confirmez si le médecin dépanneur ou la clinique est responsable de la facturation.
 - S'il y a un employé responsable de la facturation, confirmez si vous devez le payer pour qu'il soumette les factures en votre nom ou si cela est inclus dans vos frais. Si votre numéro de facturation est en attente (puisque vous avez reçu votre diplôme récemment), confirmez s'il conservera vos factures et les soumettra quand vous aurez obtenu votre numéro.
- **Responsabilités en matière de suivi :**
 - En ce qui concerne les tests de laboratoire et les examens que vous avez demandés, confirmez qui est responsable de faire le suivi après les heures d'ouverture, pendant votre absence ou vos vacances, et après la fin de votre contrat de dépannage.

Prévoir les exigences pour l'obtention d'un permis d'exercice

- Soyez proactif lorsque vous demandez votre permis d'exercice, car dans certaines provinces ou territoires, il faut parfois compter de trois à six mois pour obtenir votre permis d'exercice et votre numéro de facturation.
- Vérifiez auprès de l'ordre des médecins de chaque province ou territoire pour connaître les exigences particulières.
- Déterminez si vous devez obtenir des privilèges hospitaliers et prévoyez du temps pour les obtenir, car la plupart des conseils consultatifs médicaux ne siègent que tous les trois mois.
- Conservez sur une clé USB ou un serveur en nuage sécurisé les documents fréquemment demandés, comme des copies certifiées de vos diplômes, des lettres de recommandation, votre CV à jour, vos preuves de vaccinations, les résultats de tests de dépistage de virus à diffusion hémotogène (le cas échéant) et les vérifications de vos antécédents judiciaires.

Demander des clarifications sur les politiques

Renseignez-vous sur les politiques relatives à la clinique ou aux médecins concernant ce qui suit :

- Le renouvellement des ordonnances d'opioïdes et d'autres substances contrôlées (assurez-vous que vous êtes à l'aise avec ces politiques)
- La durée des vacances et le préavis requis avant de prendre congé
- Qui vous remplacera en cas d'absence et à quelle fréquence les résultats de tests seront vérifiés
- Si vous pouvez vérifier l'avis de paiement (ou le résumé des factures) du ministère pour veiller à l'équité de votre rémunération

Demander conseil

Qui pouvez-vous appeler ? À qui pouvez-vous envoyer un courriel ou un texto pour obtenir de l'aide ?

- Mentors, amis, collègues
- Représentants du Comité sur les cinq premières années de pratique de la médecine familiale (trouvez vos représentants provinciaux du CMFC sur le site Web sur les Cinq premières années au (<https://firstfiveyears.ca/fr/ressources-nationales/>))
- Le groupe Facebook des Cinq premières années de pratique de la médecine familiale du Canada (<https://facebook.com/groups/FirstFiveYearsinPractice.Canada>) ou le groupe du Québec « Cinq premières années en médecine de famille » (<https://www.facebook.com/groups/cinqpremieresquebecfirst5>)
- Votre association médicale provinciale pour des renseignements juridiques (qui sont souvent gratuits) ou votre propre avocat
- Votre conseiller financier et votre comptable

Pour plus de renseignements et de ressources, veuillez consulter le site <https://firstfiveyears.ca/fr/>.

Le Comité sur les cinq premières années de pratique de la médecine familiale du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a élaboré ce guide à partir des questions fréquemment posées par les membres du CMFC. Les ressources proposées sont celles couramment utilisées par les membres de la cohorte des cinq premières années de pratique de la médecine familiale, et elles ont pour objectif d'offrir des conseils utiles. Veuillez noter que le CMFC ne cautionne pas une ressource ou un service en particulier.

© 2021 Le Collège des médecins de famille du Canada

Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit en entier à des fins éducatives, personnelles et non commerciales seulement, avec mention adéquate. Toute autre utilisation requiert la permission du CMFC.

 firstfive@cfpc.ca

 <https://firstfiveyears.ca/fr>

 <https://facebook.com/groups/FirstFiveYearsinPractice.Canada>

